



Communiqué de presse

Le 14 mai 2014

Le CNOP et la MILDECA coopèrent pour lutter contre les conduites addictives et améliorer la prévention et la prise en charge des patients

Au mois de mars dernier, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) ont signé une convention de collaboration. Une coopération inédite qui vient appuyer le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Ce dernier entend conforter les pharmaciens dans le rôle de professionnels de santé de premier recours vis-à-vis des usagers de substances psychoactives.

L'objectif : sécuriser la prise en charge des patients

La convention signée entre le CNOP et la MILDECA est axée notamment sur les mesures visant à améliorer la qualité de la prise en charge des patients sous traitement de substitution aux opiacés (TSO). Elle devrait permettre également de renforcer l'accessibilité et la sécurisation des outils de réduction des risques et de sensibiliser les pharmaciens sur la question des détournements d'usage de médicaments.

Une convention pour entériner et étendre une coopération inscrite dans la durée

Cette convention marque une nouvelle étape dans la coopération entre la MILDECA et le CNOP qui avait permis, en 2010, de mener à bien une formation au repérage, au conseil minimal et à l'orientation des consommateurs de produits psychoactifs. Plus de 60 « référents Addiction » des Conseils régionaux de l'Ordre des pharmaciens avaient ainsi été formés afin d'être en capacité de relayer l'information auprès des pharmaciens de leur région.

Jusqu'alors circonscrite à la section des pharmaciens d'officine, la coopération avec la MILDECA pourrait être étendue, conformément à l'ambition des présidentes des deux institutions, Isabelle Adenot, présidente du CNOP et Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la mission interministérielle, à l'ensemble des pharmaciens industriels et répartiteurs, biologistes et hospitaliers conformément à leur possible implication dans le domaine des addictions.

« Agir face aux conduites addictives, améliorer la prise en charge de patients sous traitement de substitution, connaître les médicaments détournés de leur usage sont des sujets de préoccupation des pharmaciens. Notre collaboration avec la MILDECA

permet et permettra de mieux informer les pharmaciens qui se sentent parfois isolés face à des situations difficiles à gérer » déclare Isabelle Adenot, Président du CNOP.

« Les pharmaciens sont des acteurs de première ligne, compétents et disponibles sans préalable ; dans de nombreuses occasions, qu'ils soient biologistes ou officinaux, ils ont su secourir et orienter des patients ou leur entourage vers une prise en charge sanitaire ou sociale ou vers des messages de prévention ou de réduction des risques. Ce sont ces actions de santé publique qu'il serait important d'encourager et de diffuser, en liaison étroite avec l'Ordre des pharmaciens, pour tous les comportements addictifs » déclare Danièle Jourdain Menninger, Présidente de la MILDECA.

Contact presse MILDECA

Stéphane Idrac / stephane.idrac@pm.gouv.fr

Téléphone : 01 42 75 69 62

Contact presse CNOP

Anne-Laure Berthomieu / aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Téléphone : 01 56 21 35 90